

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CNCEM DU 16 JANVIER 2018

Introduction

Luc Mouthon introduit la séance en précisant qu'elle a trois objectifs : (i) faire le point sur la réforme du troisième cycle, (ii) faire le point sur la mise en place/l'état d'avancement des groupes de travail de la Coordination Nationale des Collèges d'Enseignants en Médecine (CNCEM), (iii) discuter des statuts qui ont été adressés aux présidents de Collège.

Intervention de la Conférence des CNU santé

Olivier Claris, Président de la Conférence des Présidents des Sections Médicales du CNU (CP-CNU), rappelle l'histoire de la mise en place de la réforme du 3^{ème} cycle (R3C), la demande faite par les ministères à la CP-CNU et à la conférence des Doyens d'accompagner cette réforme et la création de la CNCEM sous l'égide de ces deux conférences afin d'augmenter l'efficacité de cet accompagnement.

Il rappelle le travail remarquable effectué par la CNCEM, sa représentativité, sa légitimité et sa reconnaissance qui lui ont permis de devenir un interlocuteur incontournable de la CP-CNU, des Doyens, du Chargé de Mission R3C, des Ministères et de leur composante.

Il souligne qu'il est important, du fait de l'ampleur du travail de la CNCEM et des missions auxquelles elle est et va être associée, que la CNCEM se professionnalise au travers le dépôt de statuts. Il recommande que ceux-ci soient le plus simple et le plus souple possible et que cette structuration évite les corporatismes, sans pour autant nier les spécificités de certaines disciplines ou groupes de spécialités.

Il remercie pour conclure très sincèrement Luc Mouthon et Olivier Farges pour leur travail de coordination, ainsi que les Collèges pour leur implication.

Intervention de la Conférence des Doyens de médecine

Jean Sibila, vice-président de la Conférence des Doyens, résume la reconnaissance de la Conférence des Doyens pour le travail accompli par les Collèges dans le cadre de la R3C, ainsi que par Luc Mouthon et Olivier Farges dans leur travail de coordination, au travers de la formule « Nous l'avons rêvé et vous l'avez fait », soulignant que ce travail avait été fait dans un temps record, témoignant de la force de l'engagement collectif des Collèges.

Il encourage les Collèges, au travers de la CNCEM, à poursuivre cette démarche. Ceci concerne d'une part cette R3C, car tout n'est pas fini et qu'il va falloir, collectivement, adapter les marqueurs au fil de l'eau. Il souligne cependant que, dans la mesure où les réformes dont le système de mise en place et d'accompagnement fonctionnent appellent d'autres réformes, ceci concerne aussi d'autres projets, en particulier le référentiel du 4^{ème} cycle, qui sera construit sur le même modèle que celui du 3^{ème} cycle, associant les CNU, les Doyens et les Collèges, ce qui vient d'être accepté par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu. Ce grand projet, qui est la suite du travail engagé dans le cadre de la R3C est fondamental, car la durée de vie des connaissances est devenu plus court que la durée de la formation.

La CNCEM remercie Jean Sibila pour cette nouvelle, qui témoigne de la reconnaissance des Collèges tout au long de la formation.

Point sur la Réforme du 3^{ème} cycle *(le diaporama présenté sera mis en ligne sur le site de la CNCEM)*

I - Benoit Schlemmer rappelle la chronologie de la publication des textes officiels (décret du 25/11/16, arrêtés du 12/04/17, du 21/04/17 et du 27/11/17). Ce dernier arrêté du 27/11, publié le

20/12/17 ajoute aux maquettes de diplôme d'études spécialisées (DES) celle des options et des formations spécialisées transversale (FST) ; il complète ou rectifie par ailleurs l'arrêté du 12/4/17 sur un certain nombre de points, en particuliers :

1) les options précoces de certains DES (biologie médicale, chirurgie pédiatrique, oncologie) : qui « ouvrent droit, en sus, de l'exercice de la spécialité du DES dans laquelle les étudiants sont affectés, à l'exercice complémentaire de la surspécialité de l'option précoce choisie » ;
2) les FST et options, qui ne sont pas de nouvelles spécialités, n'ouvrent pas à un exercice exclusif, font partie du DES d'origine de l'étudiant et restent donc sous la gouvernance des coordonnateurs de DES :

(i) le nombre de candidatures à une FST ou une option : « Un étudiant peut présenter deux candidatures consécutives à une option ou à une FST donnée »,

(ii) la procédure de sélection des candidats, sachant que les modalités de régulation des flux d'entrée seront fonction des priorités de santé, des capacités de formation, du coût supplémentaire (cf point vi) : par la commission locale de coordination de la spécialité du candidat qui établit un classement des candidats,

(iii) le pilotage des FST par un pilote de FST, désigné par les directeurs d'UFR pour une durée de 3 ans, qui participe aux commissions de coordination des spécialités « lorsqu'elle siège en vue de s'assurer du respect du parcours de l'étudiant inscrit dans une formation spécialisée transversale ou de se prononcer sur la validation de cette formation »,

(iv) la notion, pour les agréments de stages d'options et de FST, d'un « agrément fonctionnel au titre d'une option ou d'une ou plusieurs formations spécialisées transversales pour lesquelles le lieu de stage ou le praticien-maître de stage des universités est reconnu formateur. Cette reconnaissance est prononcée à tout moment par la commission de subdivision réunie dans sa formation en vue de l'agrément lorsqu'elle examine soit le dossier de demande d'agrément principal ou complémentaire, le cas échéant, du lieu de stage ou du praticien-maître de stage des universités, soit le dossier de demande d'agrément fonctionnel en l'absence de dossier de demande d'agrément principal ou complémentaire et selon les modalités fixées à l'article 35 du présent arrêté »,

(v) la réalisation, en règle, de l'option ou de la FST au cours de la phase d'approfondissement de la spécialité poursuivie, à quelques exceptions près dont la réanimation pédiatrique et la radiologie interventionnelle, l'objectif étant de ne pas écourter la durée de la phase de consolidation du DES d'origine,

(vi) le fait que la réalisation d'une option ou d'une FST, d'une durée de 1 an, prolonge d'un an la durée du DES pour les DES en 3 ou 4 ans, mais ne la prolonge pas pour les DES en 5 ou 6 ans,

Benoit Schlemmer précise par ailleurs sur ce point qu'il n'y aura pas d'entrée des étudiants dans une option ou une FST avant la rentrée universitaire 2019-2020. L'année 2018 sera consacrée à l'établissement de la cartographie de l'offre de formation par subdivision et région, la désignation des pilotes, la préparation de l'offre de formation, en vue d'une campagne d'agrément en 2019.

II - Benoit Schlemmer donne par ailleurs des informations sur le suivi de la réforme, prévu dans les articles 65 (Comité d'évaluation) et 66 (Comités de suivi) de l'Arrêté du 12/04/17.

- Le comité d'évaluation a une composition institutionnelle et aborde les aspects structurels, stratégiques de la réforme. Il mesure l'impact sur la réponse aux besoins de santé, l'évolution des métiers, l'attractivité des spécialités ainsi que des options et des FST, la mise en œuvre des outils de

la formation, le développement de l'activité ambulatoire. Ceci sera initialement fait au travers d'un nombre limité d'indicateurs cibles.

- Le comité de suivi pour sa part a des objectifs pédagogiques. Il sera organisé en groupes de spécialités (n=7 ou 8) et les étudiants y seront largement représentés. Un comité de pilotage s'assurera de la coordination de ces comités et du lien avec le comité d'évaluation.

La finalisation de ces comités et les lettres de mission sont en cours d'arbitrage final aux ministères.

III- Pour l'année 2017-2018, il existe quelques points d'attention :

- les maquettes de formation doivent devenir plus contraintes : l'accueil précoce des étudiants dans la spécialité, la mise en œuvre des modalités pédagogiques et des outils, la désignation des référents, la rédaction des contrats de formation, le problème des « stages libres » de certaines maquettes qui ne doivent pas conduire à empêcher la réalisation de leur maquette par les étudiants d'autres spécialités ;
- la nécessité de trouver une harmonie, dans cette période de transition, entre les étudiants de la réforme et ceux des années antérieures ;
- l'offre de formation (stages) qui doit être consolidée, régulée et ajustée.

Pour conclure, Benoit Schlemmer remercie les présidents de collèges et souligne :

- la responsabilité et l'engagement nécessaires des acteurs de la formation,
- en lien étroit avec les organisations représentatives des étudiants,
- l'adaptabilité des contenus et des procédures prévue par les textes,
- que la réforme ne se résume pas aux maquettes et l'importance des retours qui seront faits par les collèges et les enseignants.

Un temps de questions / réponses avec les participants permet de clarifier les points suivants :

- sur la marge d'évolution des durées de formation : un rapport IGAS-IGAENR a été rendu aux ministères en décembre et ceci fera l'objet d'arbitrages. Benoit Schlemmer souligne par ailleurs que la comparaison avec les autres pays européens est rendue difficile par la différence qu'il existe entre les pays sur le contenu du 2nd cycle. Il rappelle par ailleurs que la vocation de la formation initiale n'est pas d'être exhaustive, que cette formation se complètera au travers du 4^{ème} cycle (formation continue) ;
- sur l'intégration de la durée des options / FST dans le DES : il est rappelé que les options / FST prolongent d'un an la durée des DES en 3 ou 4 ans mais ne prolongent pas la durée des DES de 5 ou 6 ans ;
- sur le suivi des options / FST : il est précisé que les comités de suivi incluront toutes les composantes de la formation, y compris les options et FST ;
- sur la possibilité de faire évoluer la liste des options : si ceci est justifié, pourquoi pas, mais il faut veiller à éviter trop d'inflation au cours de la phase initiale. Fragmenter une spécialité au travers d'options comporte en outre le risque de déposséder le cœur du métier de cette spécialité.
- sur le pilotage de la FST : l'échelle sera locale, en particulier parce que l'échelle régionale est l'échelle des recours. Une flexibilité est cependant possible pour les FST à faible effectif.
- sur l'accès aux FST : en théorie, elles sont accessibles à tous les DES, mais sous réserve que l'accès réponde à un projet professionnel
- sur l'existence d'une régulation, de quota pour l'accès aux FST : la réponse est oui, tenant compte des objectifs et des priorités de santé. De ce point de vue, certains dans l'assistance expriment leur

crainte concernant la source de financement de l'année supplémentaire pour les DES en 3 ou 4 ans. Benoit Schlemmer précise que ceci avait été anticipé lors de l'estimation du cout de la réforme.

- sur le contrat de formation : il est en phase d'arbitrage final et sera prochainement disponible.

Statuts de la CNCCEM (*le diaporama présenté sera mis en ligne sur le site de la CNCCEM*)

Luc Mouthon rappelle qu'au moment de sa création en Juillet 2015, il avait été demandé à la CNCCEM de ne pas déposer de statut et la CNCCEM s'était placée sous l'égide de la CP-CNU et, un an plus tard, sous celle de la Conférence des Doyens. Du fait du développement et de la reconnaissance de la CNCCEM, il lui est aujourd'hui demandé de déposer des statuts, afin de stabiliser son action et assurer sa pérennité.

Il est rappelé que la CNCCEM est un laboratoire de partage d'idées, dans le domaine pédagogique couvrant le 3^{ème} cycle mais aussi le 2nd cycle et désormais le 4^{ème} cycle, à fin de mutualisation de projets, en interaction avec la Conférence des Doyens, la CP-CNU et les syndicats d'étudiants.

Le maillage de la CNCCEM est complémentaire de celui des UFR.

Elle respecte l'autonomie des UFR et celle des Collèges.

Sa méthode de travail a consisté à mettre en place des groupes de travail, initialement 7, désormais 11.

Elle interagit avec de multiples organismes, outre la conférence des doyens et la CP-CNU : MESR-DGESIP, DGOS-DGS, ONDPS, CNOM, UNESS, CNEMMOP, AUFEMO, CP-CME-CHU et CH, les syndicats étudiants ANEMF, ISNI, ISNAR-MG, INSCAA ... et a été associée, outre la réforme du 3^{ème} cycle, à la réflexion sur la réforme du 2nd cycle, la grande Conférence de la Santé, les 4^{ème} Etats généraux de l'Enseignement et de la Recherche, ...

En raison de la charge de travail qui incombe aux coordonnateurs de la CNCCEM et afin de faciliter sa mission de coordination, il est proposé de déposer des statuts, dont plusieurs versions ont été échangées préalablement à cette réunion avec :

- d'une part la Conférence des Doyens et la CP-CNU,
- d'autre part, l'ensemble des présidents de Collèges.

Ces statuts sont inspirés de ceux de la Conférence des Doyens, rappellent l'historique et les missions de la CNCCEM et proposent :

- un bureau constitué de 8 membres, comportant au moins un représentant de chacune des disciplines (médecine, chirurgie, biologie) ainsi qu'un représentant de la médecine générale.
- le statut de Président de Collège (ou de président sortant) pour ses membres
- des mandats de deux ans, renouvelables consécutivement une fois.

Un échange avec la salle a alors lieu, reprenant chacun des articles et aboutissant aux modifications suivantes :

- Article 1 : le terme « placé sous l'égide de ... » est remplacé par « créée sous l'égide de ... »
- Article 5 (c) : la phrase « de répercuter l'avis collectif des collègues » est remplacée par « de répercuter collectivement l'avis des collègues »
- Article 14 : la qualité de membre du bureau est possible pour les Présidents de Collège ou, sur proposition de ces présidents, par le président sortant.

- Article 15 : la discussion porte sur l'opportunité ou non d'assurer une représentativité, en fonction de l'importance de la spécialité. Après discussion, celle-ci n'est pas retenue, la vocation de la CNCCEM étant d'assurer une transversalité (des enseignements, des objectifs, des projets) et ces statuts étant calqués sur ceux de la conférence des doyens, qui accorde la même importance représentative à chaque UFR quelle que soit sa taille ou le nombre de ses étudiants. Il est en outre souligné que le cas particulier de la Médecine Générale est déjà pris en compte sous la forme de sa représentation en tant que telle dans le bureau.

Au terme de ces échanges, la proposition apparaît consensuelle. Il en sera fait circuler une version finale tenant compte de ces remarques, qui sera approuvée à la suite de la prochaine réunion SIDES-CNCCEM du 26 Janvier prochain. A cette même réunion seront élus le président, le vice-président et les membres du bureau. Compte tenu du nombre des candidats souhaitant entrer au bureau, une profession de foi individuelle est demandée à ces candidats sous forme d'une page Word format A4 qui devra être adressée à Luc Mouthon et Olivier Farges avant le mardi 23 janvier à minuit. Ces professions de foi seront toutes adressées par courriel à l'ensemble des présidents de collège le 24 janvier dans la journée. Le vote des président, vice-président et les membres du bureau se fera bulletin secret si le nombre des candidats dépasse le nombre des postes disponibles.

Présentations des coordonnateurs de groupes *(les diaporamas présentés seront mis en ligne sur le site de la CNCCEM). Seuls certains groupes ont présenté l'état d'avancée de leurs travaux. Les groupes ayant trait au numérique font l'objet de réunions spécifiques SIDES-CNCCEM et n'ont pas été présentés en détail. Le groupe simulation qui fait l'objet d'un effort conjoint important CNCCEM-conférence des doyens dont les contours sont en train d'être délimités n'a pas non plus fait l'objet d'une présentation. Seuls sont indiqués ci-dessous les intitulés des exposés, les différentes présentations étant en ligne sur le site de la CNCCEM.*

1. Groupes de la CNCCEM en place depuis 2015
 - a. Plateforme Nationale des disciplines : groupe coordonné par Olivier Palombi (Grenoble, collège d'Anatomie) en coordination avec l'UNESS.fr
 - b. Evaluation des compétences : groupe coordonné par Pierre Pottier (Nantes, collège des enseignants de Médecine interne) en coordination avec la conférence des doyens
 - c. Enseignements transversaux universels : groupe coordonné par Serge Perrot (Paris, collège Douleur) en coordination avec la conférence des doyens
2. Nouveaux groupes de la CNCCEM
 - a. Lames virtuelles : Philippe Bertheau (Paris, collège d'Anatomie et Cytologie Pathologique) en coordination avec l'UNESS.fr
 - b. Référentiels second cycle : Catherine Cyteval (Montpellier, Collège de Radiologie) : en coordination avec l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF)
 - i. Une enquête est en cours pour connaître la position de l'ensemble des collèges sur la perspective de mise en ligne d'un référentiel commun en ligne pour le 2eme cycle des études médicales sur la plateforme WIKI-SIDES.

- ii. Un travail d'identification des différences/incohérences entre les référentiels de spécialité sur les questions les plus transversales du programme du second cycle est en cours.
- c. Francophonie : Armand Dessap (Paris, Collège de Médecine Intensive Réanimation) en coordination avec la conférence des doyens
- d. Démographie : Olivier Farges (Paris, Collège de Chirurgie Viscérale et Digestive) en coordination avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS).